

Le CSAL s'ouvre aujourd'hui dans un contexte international marqué par de nombreux conflits. Après les guerres en Ukraine, au Haut Karabakh, au Yémen, c'est au tour du Proche Orient de s'enflammer à nouveau. Nous demandons un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la fin des bombardements, des offensives terrestres et des déplacements forcés de populations, ainsi que la levée immédiate du blocus.

Nous exigeons que la France s'engage activement dans ce sens. Nous rendons hommage à l'ensemble des populations civiles, palestiniennes et israéliennes, victimes de crimes de guerre. Chaque vie compte. Une paix juste et durable ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits du peuple palestinien, dans le respect de l'ensemble des résolutions de l'ONU.

En France, le spectre de l'austérité est de nouveau brandi par les ministres Lemaire et Cazenave. Et devinez qui va devoir se serrer la ceinture ? Les fonctionnaires du ministère des finances bien sûr ! Pour ce gouvernement, la baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires n'est pas un sujet ! Le ministre spameur Guerini, condamné par la CNIL mais droit dans ses godillots, considère que le coup de pouce, notoirement insuffisant, accordé en début d'année clôt cette question pour 2023. Et pour la suite, avec un projet de loi ourdi dans l'ombre qui prévoit d'enfoncer encore un clou sur le cercueil de nos statuts, ce sera le salaire au mérite !

C'est dans ce contexte que se poursuit une négociation indemnitaire entre les organisations syndicales représentatives et la Direction générale.

La CGT, dans le cadre de la plateforme intersyndicale s'est engagée dans le processus de négociation pour obtenir le maximum pour l'ensemble des agents. Dans un contexte d'inflation exponentielle, le salaire est une des données des conditions de vie au travail. La CGT a signé le premier volet concernant les promotions inter et intra catégorielles parce qu'il augmentait des taux de promotion sans contrepartie. Toutefois, nous nous insurgeons sur le passage en force de la Direction générale au sujet de la prime dite exceptionnelle sans remettre en cause les dysfonctionnements exécrables qu'ont subis nos collègues avec la mise en place de GMBI. Concernant les deux cycles de négociation sur l'indemnitaire, d'après les bruits de couloir, le DG aurait proposé un abondement de 3 points de l'ACF pour répondre à la perte du pouvoir d'achat ! l'intersyndicale a claqué la porte sur la proposition indécente du DG.

La CGT exige, avec l'intersyndicale, la revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;

- La revalorisation de la valeur du point ACF ;
- L'attribution de 40 points d'ACF supplémentaires pour l'ensemble des personnels ;
- La revalorisation de la prime de rendement ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite, y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

Revenons sur le nouveau contrat d'objectif et de moyens de 2023 à 2027 dont vous avez été le VRP auprès des agents dans notre département.

En fait d'objectifs, on est en présence d'une suite de vœux non chiffrables ou chiffrés au doigt mouillé et dépourvus d'échéance crédible. Ceci pour tenter de camoufler maladroitement le seul et unique objectif de la DG : obéir aveuglément aux ordres d'une minorité présidentielle qui aspire à la dégradation ultime du service public. La suite sera la naissance d'un avatar de service au public privatisé, inégalitaire, payant et renforcé par des cabinets de « consulting » rétribués par des sommes somptuaires d'argent public.

Enfin les moyens : ils ne seront que très moyens, en effet, voire médiocres. Le mot d'ordre, emprunté au vocable capitaliste est « efficience », autrement dit faire comme on peut avec le moins de ressources possibles. Moins de ressources financières, par la baisse du budget décidée dans la loi de finances et imposée à coups de 49,3, en dépit de tout sens républicain.

Moins de ressources humaines de qualité par le recours systématique à la contractualisation au détriment de la voie de concours, voire le recrutement par apprentissage, créant ainsi des situations tout aussi délétères que France Telecom.

En résumé, ce contrat d'objectifs et de moyens se réduit à son acronyme, le COM, car il ne s'agit que de COM', c'est-à-dire du vent .

Aujourd'hui vous nous demandez de nous prononcer sur le règlement intérieur du CSALFS de Vaucluse presque un an après la mise en place des nouvelles instances. L'instauration de ces nouvelles instances fait suite à la disparition des CHSCT et des CTL suite à la promulgation de la sinistre loi de transformation de la fonction publique.

Nous contestons la réduction des droits des représentants du personnel dans le nouveau règlement intérieur. Les facilités supplémentaires accordées aux représentants au CHSCT ont été supprimées. Cette décision est d'autant plus inacceptable que la gestion de la sécurité et la prévention des risques professionnels nécessitent une présence significative sur le terrain. Nous demandons donc la prise en charge des frais pour les suppléants dans toutes les instances : les CSA, les CAP et les CDAS.

Il est impératif que le RI reflète une véritable volonté de dialogue et de concertation, en garantissant des conditions de travail et de représentation équitables pour tous en incluant les propositions de modification de l'intersyndicale du Vaucluse.

Et nous n'accepterons pas une attitude qui consisterait à nous dire que tout est plié par le dispositif national. Sinon pourquoi nous réunir ? Absolument rien ne vous empêche, sinon le conformisme et la sacro-sainte « loyauté », d'introduire des dispositions plus favorables que le cadre proposé.

Sur le télétravail l'enquête diligentée par la DG fait apparaître un déploiement massif du télétravail principalement induit par la pandémie de COVID.

Après cette période on assiste à une volonté de la DG de restreindre le droit au télétravail sous le prétexte de nécessité de service (cf note de la DDFIP84 aux chefs de services), ce qui va à l'encontre de la circulaire Borne qui préconise de définir l'espace de travail en fonction d'un volant d'agent présent et non en fonction des emplois implantés .On marche sur la tête !

La CGT rappelle les règles en matière de télétravail qui sont aujourd'hui largement bafouées.

Nous vous rappelons que le télétravail est un choix de l'agent et non de l'administration et que la quotité de télétravail peut aller jusqu'à 3 jours.

Les élus en CSAL